

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. 43 s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du Journal . . . 75 —  
RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

La retraite de M. de Beust est officielle. La *Gazette de Vienne* publie une lettre autographe de l'empereur François-Joseph, dans laquelle ce souverain déclare accepter la démission du ministre, « motivée par le mauvais état de sa santé, » et lui exprime ses sincères remerciements pour l'entier et continué dévouement qu'il a mis à remplir ses devoirs pendant une période importante de cinq années. — Simples compliments de politesse et de condoléance.

Une autre lettre impériale nomme M. de Beust membre à vie de la Chambre des seigneurs. — C'est ainsi que notre empereur déchu envoyait dormir au Sénat ses ministres gracieusement remerciés.

M. Thiers serait poussé à la détermination d'un plébiscite par quelques fidèles amis de l'hôtel de la Présidence ; mais les questions plébiscitaires ne seraient pas du tout faites de la même façon que l'ont écrite les journaux de Paris.

Les questions plébiscitaires seraient posées plus catégoriquement :

*République ou Monarchie ?*

Le public sera avant peu fixé à cet égard, car l'*Officiel* doit en parler immédiatement après la prochaine réunion des membres de la commission de permanence.

Quarante conseils généraux environ ont clos leur session.

La composition des commissions permanentes est généralement satisfaisante.

Jusqu'à présent très-peu de conseils ont émis des vœux illégaux.

On dit qu'un des premiers projets de loi qui seront présentés à l'Assemblée nationale revenue dans sa bonne ville de Versailles, concernera M. Thiers et sa maison.

A tout seigneur, tout honneur.

Donc, on dit qu'il s'agirait d'autoriser M. Thiers à user du crédit voté pour la reconstruction patriotique de l'hôtel démolé par les barbares de la Commune, où et comme il l'entendrait.

Or, M. Thiers n'aurait pas gardé un goût immodéré pour la place Saint-Georges.

Il lui semble — si le récit qu'on nous fait est exact — qu'un hôtel aux Champs-Élysées, par exemple, serait plus dans le mouvement moderne et mieux en rapport avec la haute destinée présente du seigneur Président, que la résurrection de son hôtel socratique de la place Saint-Georges déjà nommée.

Donc, il serait proposé de remettre à M. Thiers la libre disposition des fonds qui lui sont acquis, pour en user à sa guise.

Il vendrait place Saint-Georges le terrain et ce qui reste des constructions, et irait planter ailleurs, dans un emplacement de son goût, les pétales dont l'indignation publique l'a doté.

A ce propos, une explication sur le chiffre bizarre au premier abord de un million 53 mille

francs, montant du crédit voté d'acclamation à M. Thiers par l'Assemblée, ne nous paraît pas inutile.

Pourquoi ces 53 mille francs, avons-nous entendu quelquefois demander, et pourquoi pas le million tout rond ?

Ces 53 mille francs représentent, paraît-il, une serre qu'on avait d'abord oublié de faire figurer dans l'estimation qui servit de base aux conclusions du rapport. Au dernier moment on se rappela la serre. M. Barthélemy Saint-Hilaire accourut effaré, et le rapporteur rouvrit son rapport et refit son addition pour y ajouter la serre.

Ci 53,000 francs de plus.

**EXPLOSION DE GRISOU.**

On lit dans le *Mémorial de la Loire* du 9 novembre :

« Hier, vers sept heures et demie du soir, une explosion terrible a ébranlé tout à coup le quartier de Saint-François. La population de mineurs qui habite ce quartier a bien vite deviné toute la vérité ; le grisou venait d'éclater au puits Jubin. Le doute n'était pas possible ; en même temps que se produisait l'explosion, une flamme, qui a eu la durée d'un éclair, s'est élevée au-dessus du puits du Gagne-Petit ; un nuage de fumée lui a succédé et a persisté plusieurs heures.

« La brigade de nuit venait d'entrer dans la mine et on le savait dans le quartier.

« On se précipite en foule vers le puits Jabin ; il ne fallait pas compter approcher du puits St-François ; l'aspiration de l'air se faisant par ce puits, une fumée délétère s'en échappait à flots.

« Au puits Jabin une circonstance fatale retarde les opérations du sauvetage. Une cage chargée de charpente descendait au moment de l'explosion, et elle avait déjà touché le fond, lorsque, subitement soulevée, elle s'est engagée en travers du puits, opposant un obstacle au passage d'autres bennes ; de plus il a fallu détacher des poulies ascensionnelles le câble qui la soutenait, opération longue et difficile.

« Ce n'est que vers neuf heures du soir qu'une benne spéciale, connue sous le nom de benne de réparation, a pu descendre, et encore très-lentement, avec des précautions extrêmes ; à chaque instant la sonnette d'alarme donnait l'ordre d'arrêter la descente. Lorsque la benne a touché le fond, les ingénieurs et les mineurs qui la montaient ont vu autour d'eux des malheureux que l'explosion avait renversés ; d'autres s'étaient déjà relevés et attendaient les secours.

« Les hommes dont l'état a semblé exiger les soins les plus pressants ont été remontés les premiers, puis les voyages se sont succédé sans interruption.

« A une heure du matin, 24 mineurs étaient retirés du puits. Sur les vingt-quatre, 3 étaient grièvement atteints ; les autres étaient intacts.

« C'est à leur sang-froid qu'ils doivent la vie.

« Lorsque le feu grisou a éclaté et que l'air empesté a envahi la mine, la plupart des ouvriers, n'écoulant que l'instinct de la conservation, ont voulu fuir le « mauvais goût » en marchant dans la même direction que lui, c'est-à-dire dans le

sens du courant d'air du puits Jabin au puits Saint-François ; au lieu de traverser quelques couches seulement de gaz délétère, ils en ont ainsi respiré tout le courant.

« Ceux qui ont été sauvés s'étaient au contraire immédiatement précipités vers l'orifice du puits Jabin par lequel l'air pur a pénétré aussitôt après l'explosion.

« Ce matin, 22 morts ont été retirés.

« Combien sont encore enfermés dans la mine ? On n'ose prononcer un chiffre. 74 ouvriers étaient inscrits sur le carnet du gouverneur, mais 97 lampes avaient été distribuées. Le sauvetage continue avec d'extrêmes difficultés. Des éboulements arrêtent les travailleurs à chaque pas ; on compte cependant faire ce soir le tour de la mine.

« Autant qu'on peut en juger maintenant, c'est encore à l'imprudence d'un mineur qu'il faudrait attribuer cet immense sinistre. Les barrages qui séparent les vieux travaux des nouveaux sont intacts ; l'explosion ne peut provenir d'une irruption du feu qui règne dans les parties anciennes ; l'accident ne peut dès lors s'expliquer que par l'inflammation d'une allumette ou le démontage d'une lampe.

« L'explosion a eu une violence telle que la benne ascendante qui fonctionne au puits Saint-François a été projetée avec la charge contre la toiture qui recouvre le puits. Les câbles sont sortis des gorges des poulies ; dans les maisons voisines des personnes ont été renversées ; on a cru un instant qu'une partie du quartier avait sauté.

« La nouvelle de l'accident ne s'est répandue dans la ville que vers 10 heures du soir. On s'est alors précipité en foule vers le puits Jabin.

« La police, prévenue à huit heures et demie, a immédiatement envoyé sur les lieux, à l'aide de voitures, tout le personnel dont elle pouvait disposer. La gendarmerie et la troupe de ligne y arrivaient un moment après.

« *Midi.* — Les recherches continuent avec les plus grandes difficultés et sans nouveaux résultats.

« Douze morts sur les vingt-deux ont été reconnus par leurs familles. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

On élabore dans les sphères gouvernementales, dit le *Constitutionnel*, un projet de loi fixant d'une façon générale et absolue les mises à la retraite de tous les employés ou fonctionnaires civils arrivés à un certain âge.

Il y a encore indécision sur la fixation de la limite d'âge. On pencherait pour la porter à 63 ans, pour certaines fonctions spéciales, et 60 ans pour la généralité des emplois.

— A propos du procès des assassins du général Lecomte et de Clément Thomas, l'attention se reporte naturellement sur cette épouvantable journée du 18 mars et sur l'enlèvement des canons de Montmartre. Voici à ce sujet une particularité dont il n'a jamais été parlé.

C'est vers neuf heures du matin, au carrefour

formé par la rencontre des rues Lepic et des Abbesses, qu'un rassemblement d'environ cent personnes, et où il n'y avait pas un seul homme armé, enleva aux artilleurs les premiers canons (il y en avait six ou sept) qu'ils venaient d'aller chercher à la butte Montmartre. Il est bon d'ajouter que, par une inconcevable négligence, ces artilleurs n'avaient aucune escorte pour les protéger ; ils étaient absolument seuls.

Deux chevaux étaient attelés à chaque pièce d'artillerie ; arrivés au carrefour, des pourparlers s'engagèrent entre les émeutiers et l'artilleur qui marchait en tête. Ces pourparlers durèrent pendant environ trois minutes.

A ce même instant, arriva par la rue Lepic un détachement de troupes de ligne, composé de 25 ou 30 hommes. Il était certes plus que suffisant pour dégager les artilleurs. Eh bien ! voici ce qui se passa. Les soldats se fondirent en un clin-d'œil dans l'attroupement, et les artilleurs, descendant de cheval les uns après les autres, livrèrent les canons aux insurgés.

A quel régiment appartenaient ces lignards ? Qui les commandait ? Que sont-ils devenus ? C'est là ce que personne ne sait.

— Le P. Félix arrivera à Paris le 18 novembre.

Sa présence est motivée par les conférences de carême que Mgr Guibert se proposerait d'accorder de nouveau à l'illustre prédicateur de Notre-Dame.

— On trouve, dans un travail de statistique, des détails forts curieux sur les victimes de l'ivrognerie dans différents pays civilisés.

En Angleterre, les excès de boisson tuent chaque année une moyenne de 50,000 personnes, dont 12,000 femmes.

Vient ensuite l'Allemagne. Là les victimes de l'ivrognerie ne sont que de 40,000 individus par an.

En Russie, on n'en compte que 10,000 ; en Belgique, 4,000 ; En France, 2,000 ; en Espagne, 1,200.

La nation qui l'emporte sur toutes les autres pour l'abus des boissons alcooliques, c'est l'Amérique. D'après la statistique du docteur Everett, trois cent mille personnes sont mortes aux Etats-Unis dans l'espace de cinq années !

— On sait que les Israélites célèbrent le premier jour de l'année par une grande fête, précédée d'un jeûne de vingt-quatre heures.

Un descendant de Moïse, riche à millions, mais jouissant d'un pauvre estomac, avait coutume de faire jeûner un pauvre diable qui faisait pénitence pour lui ; c'était 20 fr. que cela lui coûtait, mais sa conscience était tranquille et son estomac s'en trouvait bien.

Cette année le jeûneur habituel vient prendre les ordres de son client.

« — Rien de changé, lui dit celui-ci, voici tes 20 fr.

« — Oh ! monsieur, je ne puis pas cette année jeûner à moins de 40 fr.

« — Et pourquoi ?

« — Dame ! les vivres sont si chers... »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### CONSEIL GÉNÉRAL.

Dans la séance du 2 novembre, M. de Cambourg, rapporteur de la troisième commission, rend compte de ses longues conférences avec les compagnies qui demandent à faire les chemins de fer départementaux.

Il présente au Conseil un projet de traité par lequel la compagnie Armand Donon et marquis de Contades s'engagerait à exécuter dans cinq années, à partir du décret d'utilité publique, les neuf lignes de chemins de fer suivantes :

1° De Saumur à la limite du département, dans la direction de La Flèche, en passant par ou près Longué, Beaufort ou Baugé ;

2° De Saumur à Cholet, par ou près Doué, Tigné et Vibiers ;

3° De Montreuil-Bellay à Pouancé, par ou près Doué, Martigné-Briand, les Ponts-de-Cé, Angers, Bécon, le Louroux et Candé ;

4° D'un point près Martigné ou Thouarcé, sur la ligne précédente à Chalonnes par la vallée du Layon ;

5° De Chalonnes à Beaupreau ; cette ligne devant plus tard se prolonger, soit sur un point de la ligne de Cholet à Clisson par Saint-Macaire, soit sur un point de la ligne de Nantes à la Roches-sur-Yon ;

6° De Bécon à la ligne d'Angers à Nantes, vers Saint-Georges ;

7° D'Angers à la limite du département, dans la direction de Château-la-Vallière, en passant par ou près Corné, Mazé, Beaufort, Baugé et Noyant ;

8° De Montreuil-Bellay à la limite du département, dans la direction de Thouars ;

9° D'un point de la ligne de Candé à Pouancé à la ligne de l'Ouest d'Angers à Laval, en passant par Segré.

Longueur à construire approximativement : 365 kilomètres.

La compagnie construira ces chemins avec ses capitaux ; elle ne recevra de subvention du département qu'au fur et à mesure de la mise en exploitation des différentes lignes ; cette subvention sera une garantie d'intérêt fixé au maximum à 3,000 fr. par an et par kilomètre ; elle est accordée pour 15 ans ; elle cessera de fonctionner chaque fois que le produit brut kilométrique de l'ensemble du réseau atteindra 14,000 fr.

Par compensation, la compagnie concessionnaire partagera avec le département jusqu'à complet remboursement des subventions qu'elle en aura reçues, le produit de son exploitation, lorsque ce produit atteindra ou dépassera 20,000 fr. bruts par kilomètre.

La compagnie construira deux ponts sur la Loire, un à Saumur, l'autre près des Ponts-de-Cé. La convention faite avec elle est définitive en ce qui concerne les concessionnaires ; elle ne liera le département que s'il obtient des subventions de l'Etat dans les conditions de la loi de 1865, et des communes intéressées jusqu'à concurrence de 2,570 fr. de la garantie d'intérêt.

Les 14 articles du traité sont discutés séparément ; l'ensemble du traité est adopté.

M. Bury demande au Conseil général d'appuyer le vœu du Conseil d'arrondissement de Saumur, relatif au mode, dangereux pour la sécurité publique, de l'embarquement des bestiaux à la gare de Saumur.

Adopté.

### LE CAS DE M. E. BONNEMÈRE.

4<sup>e</sup> article.

Complication. — Une crise violente s'est manifestée. Nous sommes obligés d'interrompre un instant notre voyage en zig-zag. — Écoutez, pendant cette crise, les paroles qui viennent jusqu'à nous.

« Nous étions décidés à ne point répondre aux injures de l'*Echo saumurois*. (Hélas ! phrase stéréotypée à l'usage des gens à bout d'arguments.) Plus soucieux que toi de notre dignité (c'est assez naturel. Vous vouliez dire plus soucieux de notre dignité que toi de la sienne. Attention ! votre colère fait tort à votre français), il nous répugnait et

il nous répugnait encore de le suivre sur le terrain d'une polémique grossière (merci ! mais il ne vous répugnait pas de nous y appeler), sans profit pour notre cause et sans honneur pour nos personnes (c'est tout-à-fait notre avis). Mais nous recevons de tous côtés de si énergiques protestations et de si pressants appels (est-ce qu'ils trouvent que vous ne vous en tirez pas bien ?), que nous voulons bien dire à l'*Echo* (quelle condescendance, Messieurs ! Nous voulons bien vous dire ceci... Et ils se fâchent quand on rit) :

« Tant que vous n'émettez pas une idée (c'est tout de même nous demander bien peu), tant que vous n'énoncez pas une doctrine (mais la doctrine chrétienne, et c'est la nôtre, voilà dix-huit siècles qu'elle est énoncée), tant que vous ne développez pas un système (notre système, à nous, consiste à nous défendre quand vous nous attaquez, et le vôtre à répondre blanc quand on vous dit noir), nous ferons bon marché de vos injures et dédaignerons vos pièges (?) (et vous ferez bien et encore mieux en ne vous y exposant point).

« Dans la grande lutte que la presse républicaine a entreprise (dans le *Courrier de Saumur*) en faveur des idées nouvelles (jusqu'ici, rien de nouveau), les personnes ne sont rien (d'accord) et les principes sont tout (et vous ne pouvez pas défendre vos principes sans attaquer les nôtres ?). Et les personnes seraient elles quelque chose que nous savons bien ne pouvoir tirer de vous aucune réparation (elle est forte celle là, par exemple. Nous sommes insultés, nous nous lavons de notre mieux, et nous avons encore à réparer quelque chose). Déjà un de nos collaborateurs vous a demandé raison de vos insolentes inepties (d'abord il ne faut pas tomber dans le défaut que l'on suppose aux autres ; et puis votre collaborateur aurait dû commencer par se demander raison des siennes). Vous ne lui avez répondu que de fades plaisanteries (hum ! en présence de ce qui est fade, on est moins ému ; j'en juge par moi-même). Nous sommes donc certains de ne jamais vous voir face à face avec un homme de cœur (détrompez-vous, c'est tout le contraire ; une des joies catholiques est justement de n'avoir que l'embaras du choix ; mais, dame ! pour verser son sang, il faut une circonstance qui en vaille la peine, témoin, naguère, nos zouaves pontificaux et nos Frères de la doctrine chrétienne). C'est pourquoi nous ne nous occuperons pas de défendre nos personnes, n'ayant rien à craindre pour elles (de ce côté-là, soyez bien tranquilles).

« Quant aux principes, nous vous défendons d'y toucher (tiens, tiens ! il ne faut donc toucher qu'aux personnes ? Je suis sûr que vous vouliez dire autre chose). Nous ne ferons pas comme vous : nous ne relèverons pas les articles que vous empruntez (?) au *Figaro*, au *Paris-Journal*, au *Gaulois* (un petit rapprochement capable de nous enorgueillir ; savez vous que, toute réserve faite des principes, le *Figaro* est un des journaux les plus spirituels, et qui, en fait de style et d'esprit, depuis longtemps à les deux pieds sur le *Siècle*, le *National* et *tutti quanti* ; — désolé de ne pouvoir vous renvoyer le même compliment) et à toutes les feuilles de joie de la réaction (un mot malheureux ; ou il ne dit rien, ou il dit trop ; mais enfin, c'est affaire entre vous et ces messieurs). Nous attendrons que vous nous attaquiez vous-même (que n'attendiez vous toujours ainsi ?). Ce sera long, sans doute (ah ! dame, oui). Mais enfin, ce jour peut venir (je ne crois pas. Le fait est que, sans vos accusations odieuses, vous seriez pour moi au plus que-parfait de l'inconnu). Quand il sera venu (ce jour qui ne viendra point), vous nous trouverez là, debout sur la brèche (?), mais une plume à la main (je voudrais pourtant bien ne pas rire ; mais voyez-vous ça d'ici, un homme debout sur une brèche, avec une plume à la main), puisque vous avez peur quand c'est une épée que nous tenons (c'est vrai que nous ne sommes pas très forts sur l'épée, à peu près comme vous sur la plume. Que voulez-vous ? à chacun son lot. Heureusement que dans une lutte de journal à journal, on ne voit pas trop l'utilité d'une épée ; à moins de faire de l'histoire et de la polémique à coups de sabre).

On nous racontait ces jours-ci une assez drôle d'histoire à propos d'un journal à qui des officiers avaient adressé une provocation en duel. Il refusa et il fit bien. Mais il lui resta une tocade.

C'était de provoquer à son tour les gens qu'il savait incapables d'un acte qu'ils réprouvaient.

Et voilà tout le fond de leur sac. Leur réponse est là toute entière et mot-à-mot. Ah ! vous posez en apôtres et c'est ainsi que vous pratiquez la tolérance. Allons donc ! la plaisanterie passe les bornes. Voyons, Monsieur Bonnemère est-il vrai que depuis des mois vous nous attaquez dans nos sentiments les plus chers et nos principes les plus sacrés ? Dieu, la religion, les catholiques et le clergé, pour leur jeter l'injure et la calomnie, vous n'avez qu'à vous baisser. Il y a quelques mois, vous insultiez un prêtre qu'ont rendu vénérable à tous ceux qui savent respecter, quarante ans de ministère, au milieu de nous. Vous le traitiez de menteur et de calomniateur. Dans un article plus ou moins emprunté au *National*, vous disiez, gracieusement, il y a quelques jours, que nous catholiques, incapables de tout patriotisme, n'étions même pas Français.

Et quand, à bout de patience, nous venons faire justice, par des raisons auxquelles vous n'avez point touché, de vos assertions gratuites et de vos calomnies odieuses, appliquant, ce qui est de bonne guerre, le ridicule à vos bouffées et à vos infirmités de polémique et de français, il nous est défendu de rire, et vous voilà furieux, roulant de gros yeux, et posant, pour nous faire peur, en Matamore trop risible. Fi donc ! C'est trop moyen-âge et ça ne prend plus. Voudriez-vous nous ramener au bon vieux temps de ces combats singuliers, qu'une illusion superstitieuse appelait le jugement de Dieu.

Nous avons pris l'engagement, et le remplissons sans peine, de vous serrer pied à pied, dans l'attaque, riant, quand vous serez drôle et sérieux quand il le faudra. A moins de ne vouloir la liberté que pour vous, il faut vous résigner, quand l'attaque est libre, à la liberté de la défense.

P.-S. — On nous communique, à la dernière heure, une autre réponse... de monsieur Bonnemère datée de Paris, 10 novembre. Comme celle-ci, elle ne répond à rien, mais elle est moins lugubre ou plutôt elle est très-gaie. — D'ailleurs rien de commun avec la note de la Rédaction du *Courrier*.

Mais dame ! nous sommes joliment attrapés. Au lieu d'un jeune homme que nous pensions avoir devant nous, c'est un ancien, retour de Russie, du moins sa prose qui a filé jusqu'à Moscou. Il donnait dans le *Rowski-Westnick* avec un appelé Michel Katkoff... Ah ! mais aussi connu en Russie qu'Emile de Girardin en France. C'est le bonhomme qui le dit... Encore notre voyage ajourné de quelques jours.

(La suite au prochain numéro.)

Les deux bataillons de la garde nationale de Saumur se sont réunis dimanche ainsi qu'il avait été annoncé. Les hommes ont montré plus d'empressement cette fois qu'il y a huit jours ; les compagnies étaient plus nombreuses.

Il est vrai que chacun s'attendait à quelque communication de M. le Maire, qui a prononcé un petit speech terminé par le cri de : Vive la République ! Puis il a parcouru le front des bataillons et est revenu derrière les rangs.

Après le défilé, on se demandait quel était le but de cette revue ? Il semble, disait-on, que l'on ait voulu encore une fois payer le coup d'œil de ses concitoyens sous les armes.

Dimanche prochain il sera procédé à l'élection de deux conseillers municipaux en remplacement de M. Delavau, démissionnaire, et de M. Gasnault, qui ne pouvait accepter le mandat de conseiller municipal étant entrepreneur de travaux pour la ville.

Après la revue, M. Bodin et plusieurs conseillers municipaux ont fait une visite à M. Lecoy et lui ont offert la candidature. M. Lecoy aurait accepté.

On annonce l'ouverture prochaine à Saumur de cours publics.

L'un de littérature et d'histoire, par M. Lemarié, professeur au collège de Saumur.

L'autre de mathématiques, par M. Bordereau, également professeur au collège.

Notre établissement de Saumur n'est point oublié dans tous les projets de réorganisation mili-

taire. Nous pouvons donc compter sur quelque chose.

Voici ce que nous lisons dans *Paris-Journal* :

« Un projet dont nous serons, croyons-nous, les premiers à parler.

» Il est question, au ministère de la guerre, de faire passer l'Ecole polytechnique dans les attributions du ministère des travaux publics. Il y a à ce sujet tout un plan de transformation, que des commissions militaires étudient en ce moment. Ainsi, d'après les propositions premières, l'Ecole polytechnique ne fournirait plus que des ingénieurs civils se destinant aux forêts, aux télégraphes, aux mines et aux diverses manufactures de l'Etat.

« C'est à l'Ecole de Saint-Cyr, prenant tout-à-coup une importance considérable, que se donnerait l'instruction militaire, mais cependant dans une certaine mesure ; les candidats officiers, arrivés à un certain degré d'instruction, passeraient dans les Ecoles spéciales de l'arme qui conviendrait le mieux à leurs goûts ou à leurs aptitudes. Ceux qui se destineraient au génie ou à l'artillerie iraient aux Ecoles de Rouen ou de Saumur. Il y aurait à Paris une Ecole d'état-major pour la cavalerie.

« On comprend toute l'importance de ces modifications, qui se rattachent à la réorganisation de notre armée. Comme corollaire de ce changement, on créerait sur divers points de la France des Ecoles préparatoires à celle de Saint-Cyr, où seraient admis de droit — et gratuitement, cela va sans dire — les enfants des sous-officiers et des soldats tués pendant les deux dernières guerres. »

Le comité de reconstitution de la Bibliothèque du Louvre vient de choisir notre compatriote M. G. d'Espinay pour le représenter dans l'Anjou et lui adresser tous les ouvrages qu'il pourra réunir.

Le comité ne pouvait faire un choix plus heureux. M. d'Espinay, par ses connaissances archéologiques, par l'intérêt qu'il porte à tout ce qui se rattache aux études, trouvera en peu de temps des matériaux nombreux et de valeur pour concourir au rétablissement de la Bibliothèque du Louvre. Chacun, du reste, nous n'en doutons pas, s'empressera de lui apporter son concours et de lui rendre ainsi la tâche plus facile.

La Bibliothèque du Louvre recevra tous les ouvrages qui lui seront offerts : productions anciennes et modernes, relatives à l'histoire locale ou à l'histoire générale, traités sur les sciences, les arts, etc. Tout sera reçu avec reconnaissance.

Les livres pourront être envoyés, soit directement au Conservateur de la Bibliothèque au Louvre, soit à M. G. d'Espinay, correspondant du comité de reconstitution, rue Volney, 13, à Angers.

Le 10 novembre, à 3 heures du soir, au village de Treille-Bois, commune d'Ambillou, le sieur François Fournier a été écrasé sous un éboulement de terre sablonneuse, dans une carrière qu'il exploitait.

L'accident est arrivé au moment où passait une de ses voisines qui appela au secours. Plusieurs cultivateurs s'empressèrent de dégager l'infortuné Fournier ; mais leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès : ils n'ont trouvé qu'un cadavre.

L'*Etoile, Journal de l'Ouest*, a paru jeudi soir pour la première fois à Angers. Notre nouveau confrère, M. Müller, a formulé son programme en deux mots : « Nous sommes, dit-il, catholiques et légitimistes. »

La fin de son premier article indique le but qu'il veut atteindre en fondant un nouveau journal ; nous ne pouvons mieux lui donner acte de ses intentions qu'en citant ses propres paroles.

« Au fond, cette société française, après quatre-vingts ans de révolution, est encore avant tout une société catholique et monarchique.

« Que demain elle se trouve affranchie des mauvaises influences qui l'ont conduite au bord de l'abîme, qu'elle se trouve replacée dans ses voies traditionnelles, et l'on verra avec quelle vigueur elle se relèvera.

« Pour en arriver là, que faut-il ? Il faut que tous ceux, et il sont nombreux encore, qui parla-

gent nos convictions, fassent leur devoir; il faut qu'ils comprennent que le moment est venu d'affirmer hautement leurs principes; il faut qu'ils répudient énergiquement la politique de compromis et d'expédients où l'on s'efforce de les engager: il faut qu'ils se mettent à la tête du parti de l'ordre, au lieu de se tenir modestement à sa queue; il faut qu'ils donnent au pays l'exemple de la confiance dans leurs doctrines.

Les peuples vont du côté où ils sentent la vie, où ils sentent le courage et l'espoir.

Voulons-nous que la France se rallie à notre drapeau, commençons par ne pas craindre de le porter haut.

Charles MULLER.

La charité se manifeste d'une façon éclatante, on est heureux de le constater, en faveur de toutes les douleurs. Nous avons annoncé déjà que les beaux concerts se préparent dans les départements sous le patronage de Mme Thiers.

C'est avec empressement que partout on salue l'œuvre nationale des Orphelins de la Guerre; partout l'accueil est fraternel, et, si nous en jugeons par l'élan spontané qui se produit dans notre ville, partout l'administration et les municipalités semblent être des premières à donner l'exemple avec une louable ardeur.

Prouvons, en donnant une idée du programme musical de MM. Norblin et Giacomelli, que l'esprit sera aussi satisfait que le cœur dans ces fêtes qui ont pour prétexte le plaisir, et pour but une bonne action.

Citons, en première, ligne, Mme Rosa Csillag, une étoile de première grandeur, prima donna des théâtres de la Scala de Milan, de Madrid, de l'Opéra impérial de Vienne, et de Covent-Garden de Londres, où elle vient d'obtenir un immense triomphe dans *Hamlet* et *Don Juan*, en compagnie de l'illustre Faure. C'est ensuite M<sup>lle</sup> Seveste, de l'Opéra-Comique, qui, outre les gracieux morceaux de son répertoire, jouera avec M. Aurèle, des Variétés, une opérette, *Le Secret de Simonette*, dont la musique est, dit-on, charmante. Puis le ténor Morère, de l'Opéra, dont l'éloge n'est plus à faire, le jeune violoniste Émile Sauret, qui vient de s'illustrer à Paris, au grand festival du Cirque des Champs Élysées, et que M. Passeloup réclame pour ses concerts populaires. Le récent succès qu'Émile Sauret vient d'obtenir au dernier concert philharmonique d'Arras suffirait à populariser son nom en province. Puis encore un pianiste distingué, M. Bourgeois; enfin des chansonnettes bouffes et une poésie de circonstance: les *Orphelins de la Guerre*, dite par M. Agrèle.

Ce n'est pas tout, nous croyons pouvoir espérer que ce programme, déjà si splendide, s'enrichira d'autres éléments attrayants que nous ferons connaître en temps utile.

L'IMPÔT SUR LES QUITTANCES.

A partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain, sont soumis à un droit de timbre de 10 centimes:

- 1<sup>o</sup> Les chèques sous forme de mandat de paiement;
- 2<sup>o</sup> Les acquits, reçus, décharges, quittances, etc., tous les écrits, en un mot, contenant libération de sommes, valeurs ou objets quelconques.

Peu importe que la dette éteinte soit une dette civile ou une dette commerciale, peu importe qu'elle s'élève à un chiffre considérable ou ne représente qu'une valeur de minime importance, peu importe que l'acquit soit donné au pied des factures et mémoires ou par écrit séparé, la loi ne fait aucune distinction: le droit de timbre de 10 centimes est dû pour chaque reçu ou quittance.

Par exception, le droit de timbre n'est pas exigible sur les quittances de 10 francs et au-dessous, quand il ne s'agit que d'un à-compte ou d'une quittance finale sur une plus forte somme. Donnons quelques exemples:

1<sup>o</sup> Vous avez une dette de 10 fr., la quittance peut vous être donnée sur papier libre. Même solution pour toutes les dettes inférieures à 10 francs.

2<sup>o</sup> Vous devez 40 francs à votre boulanger; vous lui donnez un à-compte de 10 francs ou inférieur à 10 francs; si le boulanger vous délivre une quittance de votre à-compte, il ne peut vous la délivrer que sur papier timbré à 10 centimes.

3<sup>o</sup> Vous devez 40 fr. à votre tailleur; vous lui donnez d'abord un à-compte de 30 fr., ou supérieur à 30 fr.; puis vous lui soldez le reliquat, c'est-à-dire 10 fr. au maximum; si le tailleur vous délivre quittance de votre à-compte et quittance du solde, il ne peut vous les délivrer, l'un comme l'autre, que sur papier timbré à 10 centimes.

Le public ne saurait trop se mettre en garde contre une erreur, grosse de conséquences fâcheuses, et que la plupart des journaux ont malheureusement commise. Ils ont imprimé, à diverses fois, que la nouvelle loi ne concernait que les propriétaires, locataires et fermiers; que les dispositions sur le timbre ne s'appliquaient pas aux quittances commerciales données soit au pied des factures, soit par écrit séparé, etc. Erreur! « La loi s'applique aux commerçants comme aux non commerçants, aux quittances commerciales comme aux reçus qui n'ont pas de caractère. » C'est même et surtout en vue d'atteindre les transactions commerciales qu'ont été édictées les dispositions dont nous venons de donner une analyse sommaire. Et l'on doit avouer, certes, que l'idée n'est pas mauvaise — au point de vue des intérêts du fisc, bien entendu! Le rendement de l'impôt eût été insignifiant, si les acquits civils seuls eussent été soumis au timbre; en frappant de la même taxe les quittances tant commerciales que civiles, il se chiffrent, chaque année, par des millions de francs.

Que toutes les personnes qui, par leur position, leur commerce ou leur profession, sont appelées à donner des acquits ou reçus, se pénètrent bien de la nouvelle obligation que la loi leur impose, et ne s'exposent pas de gaieté de cœur à supporter personnellement et sans recours des amendes quelquefois considérables. Qu'elles ne perdent pas de vue que la découverte et la constatation des contraventions sont des plus faciles; car il suffit qu'un débiteur grincheux ou malhonnête produise en justice ou livre aux préposés de l'enregistrement les quittances non timbrées que vous lui aurez délivrées, pour que vous soyez immédiatement passible d'autant d'amendes de 50 francs qu'il se trouvera de reçus ou de quittances non timbrés.

L'IMPÔT SUR LES LOYERS.

On sait que la loi du 25 août 1871 a frappé d'un droit de 24 centimes par cent francs tous les loyers à bail ou sans bail qui sont supérieurs à cent francs.

Jusqu'à trois cents francs, le locataire n'a pas à se déranger. Le propriétaire déclare et paye, sauf à se faire rembourser.

A partir de trois cents francs, le locataire est tenu de faire sa déclaration en personne et de payer en déclarant.

La bibliothèque de Saint-Vincent-de-Paul ouvrira de nouveau à partir de samedi, de 2 heures à 3 heures, et continuera toutes les semaines, le mardi et le samedi, à la même heure.

Les personnes qui auraient des ouvrages de cette bibliothèque sont priées de les rapporter le plus tôt possible au siège de la Société, Grand'Rue.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 15 novembre. — Le bruit d'après lequel le pape aurait manifesté l'intention de quitter Rome et de venir résider en France, est considéré comme inexact.

Le bruit suivant lequel on présenterait un projet de suppression des sous-préfectures est inexact.

Vienne, 11 novembre. — Le *Pesti-Naplo* dit que dans le conseil des ministres, le comte d'Andrassy a annoncé à ses collègues qu'il avait accepté le portefeuille des affaires étrangères.

Les ministres ont discuté le choix de son successeur à l'unanimité pour que la présidence du cabinet hongrois soit confiée au comte de Lónyay, le comte Andrassy ayant annoncé que ce choix avait l'approbation de l'empereur.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

BOURSE DU 15 NOVEMBRE.

Dern. cours: 3 0/0 . . . . .	56.87 1/2	B.	0.07 c. 1/2
5 0/0 . . . . .	93.32	B.	0.02

Morgan . . . . .	515.00	B.	1.25
5 0/0 italien . . . . .	63.95	H.	10.00
Mobilier . . . . .	256.25	B.	12.50
Gaz . . . . .	715.00	H.	5.00
Foncier . . . . .	1000.00	B.	2.50
Générale . . . . .	572.50	B.	6.25
Est . . . . .	528.75	B.	1.25
Orléans . . . . .	871.25	H.	1.25
Nord . . . . .	1002.50	s. v.	0.00
Lyon . . . . .	907.5	B.	1.25
Midi . . . . .	642.50	H.	2.50
Autrichiens . . . . .	875.00	s. v.	0.00
Lombards . . . . .	440.00	s. v.	0.00
Mobilier esp. . . . .	507.50	B.	2.50
Foncier d'Autr. . . . .	880.00	B.	5.00
Immobilière . . . . .	120.00	B.	2.50

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 14 octobre au 10 novembre.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.				
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.			
BOUCHERS.												
MM.												
1	Remare (1)	»	2	»	3	»	6	5	920	»	1367	2
2	Tessier.	1	5	»	2	»	6	»	422	»	1852	»
3	Touchet.	»	2	»	»	»	3	»	214	»	1147	3
4	Corbineau.	»	2	»	»	»	6	1	420	»	1854	1
5	Laigle.	»	»	»	»	»	6	1	114	»	450	»
6	Prouteau.	»	1	»	1	»	4	»	411	»	718	»
7	Chalot.	2	4	»	1	»	7	»	713	»	242	»
8	Pallu.	»	2	1	»	4	4	»	315	»	1233	2
CHARCUTIERS.												
MM.												
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	7
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	14
4	Bruret.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	7
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	9
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	7
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	11
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	7
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	7
11	Rainean.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	10

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 31 octobre.

NAISSANCES.

12, Valentin Martin, rue de Fenet. — 13, Lucienne Caillé, route de Varrains. — 16, Jean-Armand Rambert, rue de la Visitation; — Angustine-Engénie Lièvre, rue Royale. — 19, Eugène Moreau, rue Royale. — 22, Virginie Samadet, rue Saint-Nicolas. — 23, Gustave Delaporte, ancienne route de Tours.

MARIAGES.

2, Vincent-Jean Jusseaume, menuisier (veuf), et Eugénie Lâne, cuisinière (veuve), tous deux de Saumur; — Clément Lalouette (veuf), concierge, de Saumur, et Rose Aignillon, sans profession (veuve), de Saint-Lambert-des-Levées; — Arthur-Émile Bodin, coiffeur, de Tours, et Clémentine-Eugénie Guillon, couturière, de Saumur. — 3, François-Prospér Foncher, employé de commerce, et Renée Juliette Richard, sans profession, tous deux de Saumur; — Théophile Jean-Michel Royer, bijoutier, et Delphine-Victorine-Louise Dugas, sans profession, tous deux de Saumur. — 7, Pierre Backar, ébéniste, et Angélique Cartier, domestique, tous deux de Saumur. — André Henri Buisson, sellier, et Clémentine-Emélie Besnard, couturière, tous deux de Saumur. — 16, Henri Péan, jardinier, et Lucie Rivain, sans profession, tous deux de Saumur; — Maurice-Lamant Cléret, cordonnier, de Saint-Martin-de-la-Place (veuf), et Françoise Mazé, domestique, de Saumur. — 17, René Lefort, propriétaire (veuf), de Jallais, canton de Beaupreau, et Marie-Louise Guichard, rentière, de Saumur; — René-Edouard Goblet, boucher, de Villebernier, et Anne Moriceau, cuisinière, de Saumur. — 23, Henri-Émile Aubeux, instituteur, de Trélazé, et Marie-Emélie Thomeret, sans profession, de Saumur. — 24, Antoine Tessier, marchand de cuirs, de Paris, et Emélie Levaux, couturière, de Saumur; — Charles Dupin, cordier, d'Angers, et Marie-Madeleine Riobé, couturière, de Saumur. — 30, Georges Terrien, bijoutier, et Joséphine-Louise Chardeyron, propriétaire (veuve), tous deux Saumur. — Pierre-Auguste Péraudeau, menuisier, et Salomé Schaefer, domestique, tous deux de

Saumur; — Eugène Chandoineau, brigadier-arçonner, et Alphonsine Goizet, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

14 janvier 1871, Dôle-Ivéné Poisson, mobile, de Saumur, 22 ans.

9 août 1871, Henri Peltier, soldat, 29<sup>me</sup> de ligne, à Versailles. — 16 septembre 1871, Simon Hardy, 45 ans, ex commandant de la garde nationale, à Versailles.

6 octobre, Jeanne Beneston, sans profession, 75 ans, veuve Etienne-Joseph Chalopin, ancienne route de Tours. — 7, Anne Adam, marchande, 40 ans, veuve Doucelin Aubineau, à l'Hospice; — Virginie Daviau, couturière, 50 ans, veuve Prosper Routiau, à l'Hospice; — Jean-Joseph Pomiau, journalier, 45 ans, rue de la Visitation; Léon Niverlet, médecin, 66 ans, rue du Portail-Louis. — 9, Jérémie Fougere, cloutier, 70 ans, à l'Hospice. — 11, Léontine Aroult, couturière, 26 ans, rue du Collège; — Charles Davoine, plâtrier, 56 ans, rue de Nantilly. — 12, Gabriel Bernier, journalier, 62 ans, rue de la Croix-Verte; — Françoise Bordelais, sans profession, 17 ans, rue Haute-Saint-Pierre. — 15, Théophile-Clément Hobbe, 1 an, rue de Fenet; — Jean Viel, tisserand, 71 ans, à l'Hospice. — 16, Inconnu, mort-né, rue Saint-Nicolas; — 17, Rose Garot, rentière, 76 ans, veuve Pierre-Louis-Maurice Louvigny, rue de la Gueule-du-Loup. — 19, Delaporte, mort-né, rue de la Croix-Verte. — 20, Jean-Joseph Boutin, dit Desvignes, propriétaire, 64 ans, quai de Limoges; — Madeleine Joulin, journalière, 75 ans, veuve Jean Breque, à l'Hospice. — 21, Louis-Charles Bizard, sabotier, 45 ans, rue de la Basse-Île. — 22, Marie-Marguerite Dupays, couturière, 56 ans, épouse Jean Ginguenaud, rue de l'Hôtel-Dieu. — 23, Victor Richer, 6 ans, rue Saint-Nicolas. — 24, Joséphine-Marie-Lucienne Lasnier, 4 ans et demis, ancienne route de Tours. — 25, Louis Valet, menuisier, 50 ans, rue du Champ-de-Foire. — 26, Gustave Consteix, 5 mois, rue de Fenet. — 27, Vincent Normandine, Charretier, 44 ans, rue des Boires. — 28, Marguerite Chesneau, 2 ans, montée du Fort; — Lucien Labelle, boulanger, 21 ans, à l'Hospice. — 29, Amable-Pierre-Auguste Joseph Poulet, journalier, 75 ans, à l'Hospice. — 30, Eugène Boulanger, pêcheur, 37 ans, à l'Hospice; — 30, Marie-Louise Têtedoye, 3 ans, rue Duplessis-Mornay. — 31, Edmond Piton, 1 an, rue de Notre-Dame.

Il a été perdu, sur la route de Saumur à Montreuil, un portefeuille contenant des valeurs en billets de banque. Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées de le rapporter au bureau du journal. Il y aura récompense.

LE SIÈGE DE PARIS PAR LES PRUSSIENS

En 10 séries illustrées à 50 c. Par un Officier d'État-Major. DEGORCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

Cette publication, dont le succès est aussi grand que celui de *Paris-Commune* et le *Siège Versaillais* (4 séries à 50 centimes) se trouve également chez les principaux libraires.

M. RIELLANT, dentiste et naturaliste préparateur.

Préviens les amateurs d'histoire naturelle qu'il s'occupe et se charge de toutes les préparations de taxidermie, zoologie et ornithologie, il prépare, empaille et monte toute espèce de quadrupèdes et d'oiseaux dans toute la perfection comme nature vivante et nature morte, pour ornement de salon. Il répare les collections endommagées par les mites et autres insectes, et enseigne un moyen nouveau et infailible pour leur destruction. Quai de Limoges, n<sup>o</sup> 157, Saumur.

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du PAPIER WLINSI. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

**M. SIMON, M<sup>re</sup> dentiste,**

Donne le démenti le plus formel aux personnes qui ont fait courir le bruit qu'il n'était que de passage à Saumur. M. Simon informe sa nombreuse clientèle, qu'il a positivement fixé sa résidence quai de Limoges, 167, ancien hôtel du Belvédère.

M. Simon offre toujours mille francs à son imitateur pour l'extraction des dents.

Et ne pas confondre.

**EN VENTE**

Au bureau de L'ILLUSTRATION, 60, rue Richelieu, et chez tous les libraires.

1870-71

**LA GUERRE ILLUSTRÉE ET LE SIÈGE DE PARIS**

Un splendide volume gr. in-4° Jésus, de 560 pages illustré de plus de 460 Gravures, Cartes, Plans et Portraits.

Prix broché : 12 francs

1 franc 50 c. en sus pour recevoir franco.

Le livre que nous annonçons ici n'est pas un ouvrage conçu et publié après coup, à propos des événements dont l'origine remonte au mois de juillet 1870 : — c'est la réunion, en un magnifique volume, de toutes les livraisons d'un re-

cueil périodique qui, paraissant deux fois par semaine depuis le début de la guerre contre la Prusse, a suivi pas à pas toutes les péripéties de la lutte et les a reproduites dans ses dessins, consignées dans son texte, avec cette complète impartialité, ce talent d'exactitude pittoresque dont les collaborateurs de *L'illustration*, artistes et écrivains, conservent depuis si longtemps le secret.

Cet ouvrage est donc le panorama le plus complet et le mieux exécuté que l'on puisse posséder :

Batailles, combats, épisodes militaires, épisodes du siège de Paris, types et scènes de mœurs, portraits d'hommes célèbres, cartes d'ensemble et plans spéciaux ; — tout est contenu dans ce beau livre, qui sort des presses de *L'illustration* ; ce qui nous dispense d'en faire ici plus longuement l'éloge.

La plume et le crayon se sont disputé la tâche de ne laisser passer aucun fait saillant sans le consigner dans ce vivant répertoire des faits militaires, politiques et autres, que la France a vus surgir depuis le commencement de la guerre.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 11 nov.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le docteur Karl Marx. — Les Théâtres. — Moscou (2<sup>e</sup> article). — La nature

chez elle : Novembre (fin). — Metz : Campagne et négociations par un officier supérieur de l'armée du Rhin. — Exposition internationale Argentine. — Le présent dans le passé (suite). — Le nouvel Hôtel-Dieu ; façade du quai Napoléon. — Échecs. — Bibliographie.

Gravures : Karl Marx, chef de l'Internationale.

— Les bas-fonds de Paris : Le rendez vous des mendiants derrière le couvent des Frères Capuciens (XIII<sup>e</sup> arrond.) — Jeune Italienne, tableau de H. Regnault faisant partie de l'Exposition de la Société de Secours aux blessés. — La Russie. Église de la nativité ; — Monastère à Troitzkoï ; — Paysan russe ; — Temple du Saint Sauteur. — Paris : Le nouvel Hôtel Dieu ; façade sur le quai. — Exposition universelle de Cordova (République Argentine) : Vue générale des bâtiments et de leurs annexes ; — Les jardins. — La cascade de Powescourt (Irlande). — Agrandissement des Magasins du Louvre. — Rébus.

**LES CONTREFAÇONS**

DU

**CHOCOLAT-MENIER**

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

**Marché de Saumur du 11 novembre.**

Froment (l'h.) 77 k. 29 05	Graine trèfle 50	—
2 <sup>e</sup> qualité. . . 74 27 90	— luzerne 50	—
Seigle . . . . 75 14 —	Foin (h. bar.) 780	100 —
Orge . . . . . 65 11 50	— Luzerne —	780 85 —
Avoine h. bar. 50 9 50	Paille —	780 80 —
Fèves . . . . . 75 — —	Amandes . . . 50	— —
Pois blancs . . 80 38 —	— cassées 50	— —
— rouges . . . 80 40 —	Cire jaune . . 50	180 —
Graine de lin. 70 — —	Chanvre tillé	(52 k. 500) — à —
Colza . . . . . 65 — —	Chanvre broyé	— à —
Chenevis . . . 50 — —	Blanc . . . . .	— à —
Huile de noix 50 k. — —	Demi-couleur . .	— à —
— chenevis 50 — —	Brun . . . . .	— à —
— de lin . . . 50 — —		

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité	115 à 160
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1871,	1 <sup>re</sup> id.	55 à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1871,	1 <sup>re</sup> id.	50 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1871,	1 <sup>re</sup> id.	50 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1871. . . . .		35 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870. . . . .		90 à 100
Champigny, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	140 à 200
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1870. . . . .		» à »
Varrains, 1870. . . . .		80 à 100
Bourgueil, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1870. . . . .		85 à 90
Chinon, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	80 à 85
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

P. GODET, propriétaire-évant.

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**

M<sup>me</sup> veuve DUFOUR, au nom de ses enfants mineurs, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de M. Victor DUFOUR, décédé notaire à Gennes, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (250)

Etude de M<sup>r</sup> RENOUE, notaire à Neuillé.

**A VENDRE**

A L'ADJUDICATION

Le dimanche 19 novembre 1871,

Par le ministère de M<sup>r</sup> Renou,

La COUPE à faire, sur environ 6 hectares de bruyères et bois-taillis, situés à Butoin, commune de Neuillé ; Et plusieurs lots de beaux chênes et de sapins. (571)

**A VENDRE**

UNE COUPE

DE BOIS-TAILLIS,

D'environ 25 hectares 43 ares, appelée la Sang-au-Porcher, ferme de l'Étang, commune de Milly.

S'adresser à M. DELANDE DE BAGNEUX, à Bagneux, ou à M. GOUBY, jardinier à Saumur. (362)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire, ou à MM. LOISELEUR et BELANGER.

**A LOUER**

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

**A LOUER**

Présentement,

Ensemble ou séparément,

MAISON DUVEAU-GIRARD

Rue Royale, n<sup>o</sup> 1,

QUATRE CHAMBRES, au premier étage, une mansarde ;

DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée ;

DEUX GRANDES CAVES, remise et écurie.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

M<sup>r</sup> RENOUE, notaire à Neuillé près Saumur, demande un clerc. — Se présenter. (372)

M<sup>r</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevrault, demande deux clercs.

**ROBES ET CONFECTIONS**

M<sup>me</sup> GUILLON, couturière à Tours, demande de bonnes ouvrières et une sous-maitresse pour apprêter. Bonne rétribution. (368)

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti

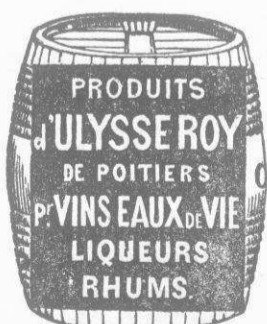
ON DEMANDE un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



**PLUS DE HERNIES**

Guérison radicale des Hernies et Descendentes Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ<sup>r</sup>, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la Ph<sup>ie</sup> Briand, aux Herbiers (Vendée).

Saumur, imp. de P. GODET.

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

**A LA VILLE DE PARIS**

TOILES,  
CONFECTIONS HOMMES,  
Draperies.

NOUVEAUTÉS

SOIERIES,  
CONFECTIONS DAMES,  
Nouveautés.

GROS ET DÉTAIL

Place Saint-Pierre,

GROS ET DÉTAIL

**SAUMUR**

MERCERIE.

ARTICLES pour MARIAGES

BONNETERIE.

Les propriétaires de cette maison ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils arrivent de fabriques avec un choix considérable de nouveautés de toutes sortes.

Ces marchandises, malgré la hausse très-grande qui existe sur tous les tissus, seront vendues sans augmentation de prix.

**CHOIX IMMENSE DE CONFECTIONS**

POUR

**Hommes, Jeunes gens et Enfants.**

Vêtements complets, Pardessus, Macfarlanes, Vareuses, Cabaus, Pantalons, Gilets, Chemises, Cravates, etc., etc.

Tous ces articles, en très-bonne draperie, parfaitement coupés et cousus, seront vendus moitié moins cher que chez tous les tailleurs.